

## **Homoparentalité : prenons les faits au sérieux**

(Le Monde.fr, 17 février 2011)

Dans sa tribune, "[Homoparentalité : les statistiques ne disent pas tout](#)" publiée le 10 février sur Le Monde.fr, [Xavier Lacroix](#), professeur de théologie, s'attaque à un ensemble d'études statistiques qui suggèrent que les enfants élevés par les couples de même sexe n'ont pas plus de problèmes que les enfants élevés par des couples hétérosexuels comparables. Sans dire qu'il n'existe aucune différence entre les familles homoparentales et les autres, ces travaux placent le fardeau de la preuve sur les épaules des adversaires de l'homoparentalité. Ceux qui croient que grandir dans un couple homosexuel mène à des troubles graves doivent désormais expliquer pourquoi ces conséquences sont si difficiles à détecter.

M. Lacroix n'est pas d'accord. Ces travaux, qu'il présente comme des brûlots issus des associations gay américaines, il nous assure que *"personne – ou presque –" ne les a lus. Ceux qui l'ont fait "sont généralement d'avis – au mieux – que l'on ne peut rien en conclure"*.

Rien n'est plus faux.

Ces articles ont convaincu les associations américaines de médecine, de psychiatrie, de psychologie et de psychanalyse d'émettre des avis favorables à l'homoparentalité. L'académie américaine de pédiatrie conclut par exemple qu'un *"corpus considérable de littérature spécialisée indique que les enfants dont les parents sont homosexuels peuvent avoir les mêmes avantages et les mêmes attentes en termes de santé, d'adaptation et de développement que les enfants dont les parents sont hétérosexuels"*.

Il est vrai que les enfants de couples du même sexe sont difficiles à étudier. Il faut se contenter d'échantillons limités et hétérogènes : il n'est pas déraisonnable de suspendre son jugement en attendant de meilleures données. Ce n'est pas l'attitude de M. Lacroix, qui a rejeté par principe les méthodes quantitatives et ne jure que par les conclusions des psychanalystes qui approuvent ses idées.

Tout à l'heure, notre professeur de théologie était prêt à jeter des revues internationales prestigieuses dans les poubelles de la science. Voilà qu'il nous présente les auteurs qui vont dans son sens comme les représentants d'*"un demi-siècle"* de *"la psychologie la plus rigoureuse"*. Qui sont ces parangons de rigueur ? On trouve parmi eux un certain [Didier Dumas](#), qui se présente comme *"psychanalyste, acupuncteur et néo-chamane"*. L'une de ses contributions à la clinique fut de réconcilier l'alchimie sexuelle taoïste et le tantrisme avec l'œuvre de Freud. Pourquoi devrions-nous prendre son avis plus au sérieux que celui des nombreux psychanalystes qui sont parvenus à des positions beaucoup plus nuancées ?

### **Laissons la psychologie à sa place**

Nous tombons cependant d'accord avec M. Lacroix sur un point important : le problème qui nous occupe n'est pas de ceux que la psychologie peut trancher seule. La question de savoir s'il faut donner un cadre légal à l'homoparentalité ne se résume pas à la question du bien-être psychologique des enfants concernés.

Pour le comprendre, considérons les familles monoparentales. On peut raisonnablement avancer que les enfants élevés par un seul parent connaissent en général plus de problèmes que les autres : qu'il vaut mieux, pour un enfant, être élevé avec ses deux parents. Le législateur doit-il agir contre les familles monoparentales ? Pas à n'importe quel prix. Pour limiter sérieusement la formation de

foyers monoparentaux, il faudrait limiter le droit au divorce, le droit à l'adoption pour les célibataires, et ainsi de suite.

Seuls quelques jusqu'au-boutistes (comme [Christine Boutin](#)) suggèrent d'interdire l'adoption aux personnes seules, au nom de l'intérêt de l'enfant. C'est oublier que l'intérêt de l'enfant n'a jamais été la seule base de la politique de la famille. Il est indéniable que les enfants de parents pauvres ont des vies moins enviables que les autres ; l'Etat a-t-il pour autant le droit de décourager les moins fortunés d'avoir des enfants ? Bien sûr que non. Ce qui vaut pour les personnes seules, pauvres, ou bien atteintes d'un handicap génétique, vaut aussi pour les homosexuels : les problèmes réels ou supposés dont leurs enfants pourraient souffrir doivent être pris en compte. Ils n'effacent pas leurs droits.

Ces droits, c'est bien sûr aux citoyens de les déterminer ; et ils se forment une opinion sans se laisser intimider par les épouvantails qu'on met sur leur chemin. Les arguments statistiques ne trancheront pas tout, l'expérience clinique des psychanalystes non plus : là-dessus nous tombons d'accord avec M. Lacroix. Mais après avoir lu sa contribution, nous ne sommes guère plus optimistes sur la capacité des théologiens à éclairer le débat.

**Olivier Mascaro**, psychologue au Centre d'étude du développement cognitif à Budapest  
**Olivier Morin**, philosophe, docteur de l'EHESS (Paris),